

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU SIEL-TE

### Séance du 27 mars 2023

*Nombre de membres du  
Bureau :*

*En exercice : 35  
Présents : 20  
Pouvoirs : 8  
Votants : 28*

L'an deux mille vingt-trois,  
Le vingt-sept mars,  
A neuf heures trente,  
se sont réunis au siège du Syndicat à St Priest en Jarez , les membres du  
Bureau du SIEL-TE Loire, sous la Présidence de Madame Marie-Christine  
THIVANT, Présidente du SIEL-TE Loire, dûment convoqués le vingt mars  
deux mille vingt-trois.

#### **OBJET**

**Délibération  
2023\_03\_27\_22B  
Protocole  
transactionnel avec  
THD42 Exploitation –  
Expérimentation GFU :**

#### **Présents :**

Mme Marie-Christine THIVANT, Présidente  
Henri BONADA, Patricia CHAUVE, Marc CHAVANNE, Jean-Louis  
CHOUVELLON, François DUMONT, Martial FAUCHET, Béatrice FOURNEL,  
Michel GANDILHON, Thierry GOUBY, Marc LAPALLUS, Alain LIMOUSIN,  
Didier PICARD, Daniel PRUD'HOMME, Serge RAULT, Séverine REYNAUD,  
Pierre SIMONE, Bernard SOUTRENON, Jean-Paul TISSOT, Xavier VILLARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Votes Pour : 28

Vote Contre : 0

Abstention : 0

#### **Pouvoirs déposés :**

- Mandant : Gérard BAROU	- Mandataire : Thierry GOUBY
- Mandant : Georges BERNAT	- Mandataire : Marie-Christine THIVANT
- Mandant : Vincent BONNICI	- Mandataire : Bernard SOUTRENON
- Mandant : Jean-Paul CAPITAN	- Mandataire : Pierre SIMONE
- Mandant : Stéphane HEYRAUD	- Mandataire : Bernard SOUTRENON
- Mandant : Didier PONCET	- Mandataire : Marie-Christine THIVANT
- Mandant : Pascal PONCET	- Mandataire : Marie-Christine THIVANT
- Mandant : Pierre VERICEL	- Mandataire : Séverine REYNAUD

#### **Absent(s) excusé(s) :**

Gérard BAROU, Georges BERNAT, Vincent BONNICI, Jean-Paul CAPITAN,  
Nicolas CHARGUEROS, Marianne DARFEUILLE, Sébastien DESHAYES, Sylvie  
FAYOLLE, Annick FLACHER, Stéphane HEYRAUD, Gilles PERRONNET,  
Marie-Gabrielle PFISTER, Didier PONCET, Pascal PONCET, Pierre VERICEL.

**Le secrétariat a été assuré par M. Didier PICARD**

Madame la Présidente expose :

**VU** les articles 2044 et suivants du Code civil,

**VU** la convention de délégation de service public notifiée le 5 novembre 2014 au groupement momentané d'entreprises solidaire constitué par les sociétés LOTIM TELECOM, AXIONE et BOUYGUES ENERGIES & SERVICES, pour l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit FTTH établi sur le département de la Loire, auquel s'est substituée la société THD42 Exploitation à l'entrée en vigueur de la convention le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**CONSIDERANT** que le SIEL-TE a mis en place, à compter de novembre 2019, avec son délégataire THD42 Exploitation, une expérimentation permettant l'interconnexion passive de bâtiments et de caméras de vidéosurveillance via le réseau THD42@ ;

**CONSIDERANT** qu'au cours de l'exécution de la délégation de service public, des différends sont survenus entre les parties ;

**CONSIDERANT** que les parties se sont accordées pour régler ces différends dans le cadre d'un protocole transactionnel ;

**CONSIDERANT** le protocole transactionnel vise à maintenir les services mis en place lors de l'expérimentation jusqu'au 8 mai 2024.

**Après en avoir délibéré, le Bureau du SIEL-Territoire d'Energie Loire, à l'unanimité / la majorité :**

**APPROUVE** le protocole transactionnel et les annexes associées,

**AUTORISE** Madame la Présidente à signer le protocole transactionnel.

Fait et délibéré en séance

Le 27 mars 2023

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme, la Présidente



Marie-Christine THIVANT

Publiée le .....

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.